



Les Assemblées de la Pentecôte du Canada

Date de la création/publication : mai 2006

Auteur/groupe responsable de sa production : John Churchill, David Hazzard, Ron Pierce, Ted Seres, Gary Wilson

État du document : Exposé de principe

Description : Le Congrès général de 2004 Général a demandé que l'Exécutif général nomme une commission d'étude pour revoir la question des sociétés secrètes. Lors de la réunion de mai 2006 de l'Exécutif général, le document qui suit a été adopté en tant que position officielle des Assemblées de la Pentecôte du Canada.

ADHÉSION AUX SOCIÉTÉS SECRÈTES

Notre message en est un des derniers jours de préparation de la venue du Seigneur (Matthieu 24:14), qui ne nous laisse aucune alternative que la dévotion complète à la cause de répandre l'Évangile (Luc 9:62). Et c'est un fait bien connu que les différentes sociétés secrètes demandent beaucoup de précieux temps et d'intérêts, détournant ainsi l'attention des serviteurs de l'Éternel (Éphésiens 5:16).

La nature de tels organismes demande l'obligation au secret (Jean 18:20, Actes 26:26), intensifié par des serments religieux (Matthieu 5:34) et un lien d'attachement par les obligations irrévocables envers des personnes qui pour la plupart ne sont pas régénérées (2 Corinthiens 6:14). L'esprit, la philosophie et l'influence générale de telles sociétés secrètes visent l'amélioration de l'homme naturel seulement (1 Corinthiens 2:14, Colossiens 2:8), dirigeant ainsi à tort d'importantes vérités spirituelles (2 Pierre 3:16) par une interprétation incorrecte.

La confiance dans les sociétés secrètes et leurs enseignements ont toujours eu tendance à embrasser un faux espoir de salut par les bonnes œuvres et le service moral amélioré (Éphésiens 2:8,9).

Certaines sociétés secrètes requièrent aussi la reconnaissance et les serments d'allégeance envers différents dieux, autres que la trinité de Dieu de la Bible. De telles acceptation et allégeance sont clairement en contradiction du mandat biblique d'adorer uniquement Dieu.

En considérant ce qui précède, tous les ministres affiliés devraient s'abstenir de se joindre à toute société secrète que nous reconnaissons être essentiellement du monde et païenne, et quiconque s'est déjà joint à une telle société y coupera ses liens (2 Corinthiens 6:17).

De plus, on demande aux ministres affiliés d'utiliser leur bonne influence parmi les membres laïcs afin des dissuader d'une telle affiliation (1 Timothée 4:12, 2 Timothée 2:24-26).